

Guide des enseignements 2021/2022

Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction	4
La formation diplômante.....	5
Les cycles d'enseignement.....	6
La progression dans les niveaux.....	7
Le Comité pédagogique.....	7
Débutant.....	7
Principe des Socles.....	7
L'année de Fin de Cycle.....	7
L'année Tremplin.....	7
Les compétences du musicien.....	8
L'évaluation continue.....	9
Les diplômes et examens de fin de Cycles.....	10
L'UV instrumentale : le récital	10
Le répertoire :.....	10
Le projet personnel :.....	11
L'examen de Formation Musicale.....	11
L'U.V. de pratique collective.....	11
1 ^{er} cycle – Attestation d'Études Musicales AEM.....	11
U.V. Formation musicale - FM :.....	11
U.V. Formation instrumentale - FI :.....	12
2 nd cycle – Brevet d'Études Musicales BEM.....	12
U.V. Evaluation continue :.....	12
U.V. Formation musicale :.....	12
Formation instrumentale :.....	13
Fin de 3 ^e cycle – Certificat d'Études Musicales.....	14
Le récital :.....	14
La formation.....	14
Classes avec aménagement d'horaire au collège.....	17
Les Parcours de formation.....	18
Les Parcours 2021/2022 du Conservatoire.....	19
Parcours : "je découvre et m'initie".....	19

Eveil musical : Je découvre la Musique.....	19
Parcours Amateurs	19
A - Orchestres & ensembles.....	19
B 1 - Groupe non dirigé, musique de chambre	19
B 2 - Groupe non dirigé, musiques actuelles.....	20
C - Perfectionnement et remise à niveau	20
Parcours Chanteur	21
Chanteur Choriste	21
Chanteur Soliste.....	21
Les modules de formation.....	22
Les Orchestres & les ensembles	23
Les orchestres et ensembles « permanents ».....	23
Ensemble SUZUKI	23
Chœur d'enfants	23
Orchestre(s) PRELUDE.....	23
Orchestre à cordes Da Capo	24
Orchestre à vents Premiers Pas.....	24
Orchestre à vents.....	24
Orchestre à cordes.....	24
Les orchestres & ensembles ponctuels.....	25
Orchestre symphonique du conservatoire d'Evian.....	25
Big Band	25
Ensemble de clarinettes	25
Ensembles de flûtes traversières – 1 ^{er} et 2 ^e -3 ^e cycle.....	25
Ensemble de saxophones.....	26
Ensembles de percussions 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle.....	26
L'Atelier des Musiques Actuelles	26
L'Atelier Lyrique.....	26
Musique de chambre	26
L'accompagnement piano.....	27

Introduction

Le Guide des Enseignements est un document cadre du fonctionnement du Conservatoire. Il présente toute l'offre de pratique et de formation, les objectifs pédagogiques, les modalités d'évaluation et l'offre de pratique musicale. Ce document est élaboré par l'équipe pédagogique, coordonnée par l'Adjoint au Directeur chargé des études sous la responsabilité du Directeur du Conservatoire. Le Guide des Enseignements évolue chaque année, afin de suivre l'évolution des pratiques pédagogiques.

Le Guide des Enseignements reflète le projet pédagogique de l'établissement, élaboré selon le Schéma National d'Orientation Pédagogique de la musique.

Le Guide des Enseignements complète le Règlement Intérieur du Conservatoire, ce dernier étant voté par le Conseil Municipal de la Ville d'Evian. Le Règlement Intérieur présente l'établissement (ses missions, les publics accueillis, l'équipe pédagogique et administrative, le conseil pédagogique et le conseil d'établissement), les points de fonctionnement : ouverture du bâtiment, fonctionnement des cours, matériel, absences, communication, discipline, responsabilité, divers) ainsi que les modalités d'inscriptions, la facturation, la location d'instrument.



La formation diplômante

Le Conservatoire de musique d'Évian est habilité à délivrer les diplômes de formation selon les préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique.

Le cursus de formation est organisé en 3 cycles d'enseignements. Il s'agit d'une offre pédagogique complète regroupant les pratiques collectives, la formation musicale et la formation instrumentale.

Cette formation à la pratique artistique est un enseignement demandant une implication importante de l'élève accompagné par sa famille, parfois sur le long terme. Soutenu et porté financièrement principalement par la Ville d'Évian, cet apprentissage participe à l'élaboration de la personnalité du jeune musicien.

Les cycles d'enseignement	page 6
La progression dans les niveaux	page 7
Les compétences du musicien	page 8
L'évaluation continue	page 9
Les examens de fin de Cycles	page 10

Les cycles d'enseignement

Extrait du Schéma National d'Orientation Pédagogique :

La formation du musicien dans l'enseignement initial repose de manière continue sur une formation aux pratiques musicales à la fois collectives et individuelles. Ces pratiques, pour s'accomplir dans toutes leurs dimensions, s'entourent des connaissances culturelles nécessaires.

Un cycle est une période qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation. Ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. Les différents cycles ainsi que leurs modalités d'évaluation sont décrits dans le règlement pédagogique du conservatoire.

Aujourd'hui, un mode d'organisation des études plus souple, concerté entre l'équipe pédagogique et les élèves concernés, peut aussi voir le jour dès le 2^e cycle pour s'adapter aux acquis, aux profils et aux projets de certains élèves.

On distinguera donc les cursus à visée diplômante qui valident l'acquisition d'un ensemble de compétences précises des parcours personnalisés.

Le Conservatoire d'Evian propose un cursus de formation diplômant constitué en cycle et de nombreux parcours de formation non diplômant.

Un cursus comprend obligatoirement :

- **un cours d'instrument**, pour l'acquisition de la technique de jeu, le répertoire et l'interprétation
- **un cours de Formation Musicale**, pour manipuler et comprendre les notions théoriques
- **Au moins une pratique collective**, pour jouer en groupe et se produire en concert

Les cursus proposés sont organisés en 3 cycles d'enseignement, d'une durée de 3 à 5 ans, ayant pour objectif :

- ♪ en 1^{er} cycle, l'acquisition des bases de la pratique musicale
- ♪ en 2^e cycle, l'acquisition de l'autonomie et le développement de la personnalité artistique du musicien
- ♪ en 3^e cycle, le perfectionnement instrumental

Chaque fin de cycle est validée par un diplôme, obtenu après le passage d'un examen. La progression au sein du cycle est définie par l'équipe pédagogique.

En fin de cursus, si l'élève ne souhaite pas se présenter à un examen, il peut préparer un projet artistique personnel, avec l'accompagnement de l'établissement.

La progression dans les niveaux

Le Comité pédagogique

Le Comité pédagogique réunit l'ensemble des professeurs de l'élève. Le Comité pédagogique se prononce à chaque changement de niveau, au vu de l'évaluation continue, afin que l'élève suive les cours les plus adaptés à sa progression.

Débutant

Le niveau débutant dure 1 à 2 ans. Les attentes de ce niveau sont l'acquisition des bases de la pratique de son instrument et l'autonomie face à une partition adaptée. Ces aptitudes sont les préalables à la pratique de l'orchestre.

Principe des Socles

Le niveau de Socle, en début de chaque cycle, dure entre 1 et 3 ans. Cette période permet à l'élève d'acquérir à son rythme les compétences attendues lors du cycle. Le Comité pédagogique se prononce lorsque l'élève est prêt pour passer dans le niveau suivant.

L'année de Fin de Cycle

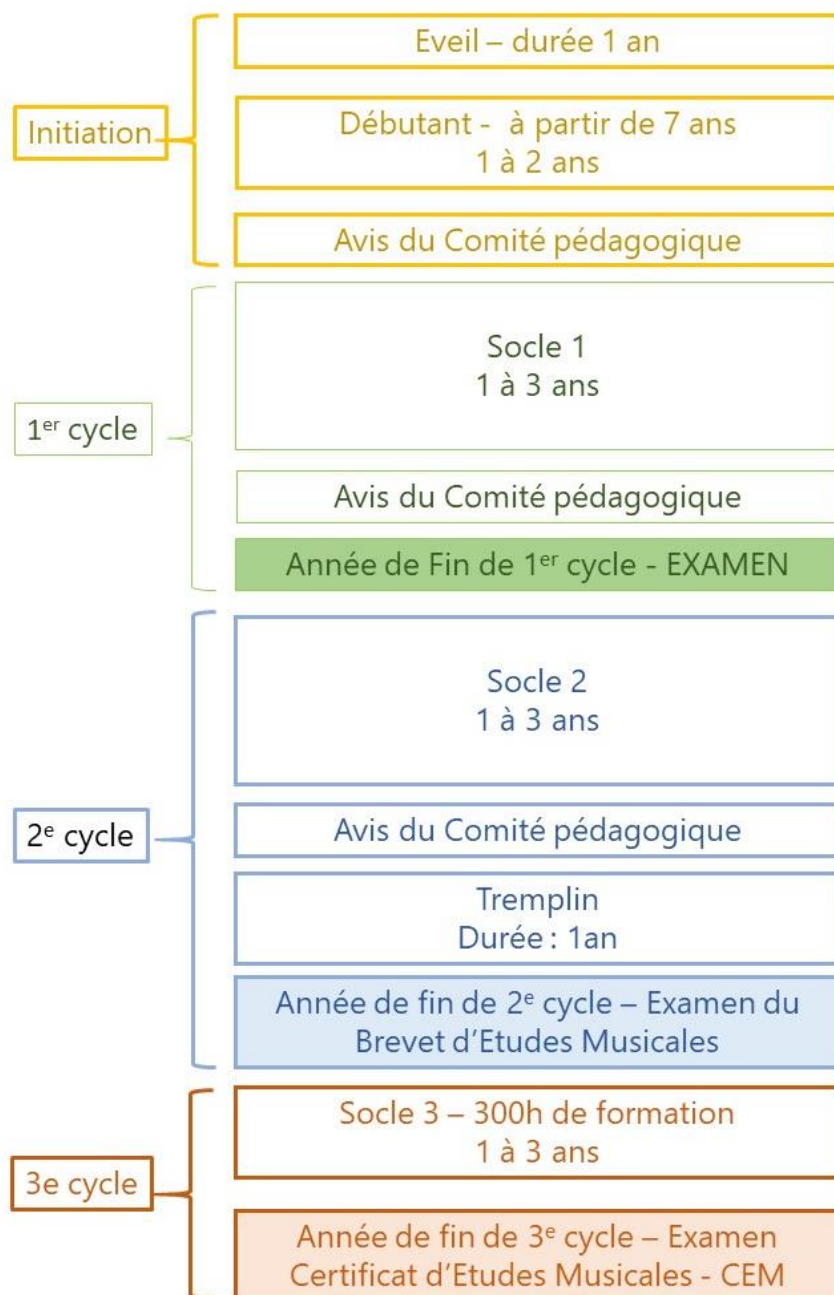
L'élève termine son cycle par le passage d'un examen. C'est une année particulière durant laquelle il va s'impliquer sur la production de son projet personnel et de son répertoire instrumental, durant un moment qui lui est dédié. Le musicien mobilise en vue de cet objectif l'ensemble des compétences acquises durant le cycle. L'entrée en année de fin de cycle est un projet conjoint de l'élève et de l'établissement qui l'accompagne.

L'année Tremplin

L'année Tremplin intervient après le socle 2^e cycle.

Il s'agit d'une année « Projet », visant à mettre en avant l'autonomie de l'élève à travers la réalisation d'un projet artistique, seul ou en groupe. En Formation Musicale, il s'agit de la dernière année de formation obligatoire.

La progression des niveaux au Conservatoire d'Evian



Les compétences du musicien

Qu'est-ce que la musique ?

- Selon Jean-Jacques Rousseau : « La musique est l'art d'accommoder les sons de manière agréable à l'oreille » (Article « Musique », in Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, 1751-1776).
- La musique est un art qui permet à l'homme – et à toute l'humanité – de produire et de combiner des sons – dictionnaire Larousse
- Composer, c'est mettre les notes qui s'aiment ensemble (W.A. Mozart)
- La musique est l'art consistant à arranger et ordonner sons et silences au cours du temps

Le Conservatoire de musique d'Evian a choisi de travailler sur les apprentissages du musicien selon deux axes :

- **la musique** : les paramètres du son (hauteur, temps, timbre, intensité), et l'organisation des sons entre eux (le langage musical)
- **le musicien** :
 - ♪ les capacités d'expression, par la voix, le corps ou l'instrument,
 - ♪ la créativité, aussi bien en tant qu'interprète, improvisateur, explorateur ou compositeur,
 - ♪ l'autonomie : choisir son répertoire, avoir un méthode de travail, identifier et surmonter les difficultés, savoir trouver des solutions
 - ♪ la culture : connaissance plus ou moins approfondie de divers styles musicaux et courants artistiques, autant dans les époques que dans le monde. Prendre gout à la curiosité et à la découverte. Capacité de contextualiser les œuvres et de choisir son interprétation.

Les acquisitions

Une notion musicale s'acquiert par diverses approches. Elle est considérée comme complètement acquise lorsque l'élève est capable (sans ordre d'acquisition) :

- ♪ De la reproduire
- ♪ De la nommer
- ♪ De la reconnaître, à l'écrit comme à l'oral
- ♪ De l'écrire
- ♪ De la définir et l'expliquer

L'évaluation continue

Le parcours de l'élève au Conservatoire est consigné dans son livret de suivi pédagogique. Ce livret est dématérialisé, et consultable sur l'extranet.

Le conservatoire permet aux élèves de pratiquer la musique dans différentes situations : seul ou en groupes, en chantant ou en jouant de son instrument, en répétition ou en concert. Toutes ces situations de jeu sont support à l'évaluation continue de l'élève.

L'évaluation est un outil pour permettre la progression et la discussion entre l'élève, le professeur, la famille et l'établissement. A partir de critères observables, elle permet de prendre du recul sur les objectifs fixés communément, dans le cadre de l'engagement mutuel de l'élève et du Conservatoire.

Tout au long de l'année, le directeur et/ou son adjoint chargé des études peuvent recevoir l'élève et sa famille afin de faire le point sur son parcours.

Le Comité pédagogique intervient pour formaliser les changements de niveaux au sein des cursus. Il se réunit 2 fois par an ou à tout moment nécessaire.

L'évaluation est bienveillante, et prend au moins 3 formes au sein du Conservatoire :

- **L'évaluation au quotidien**

Lors de l'entraînement musical au quotidien, l'élève reprend de lui-même les difficultés dont il a conscience. D'un cours sur l'autre, le professeur fixe des objectifs de travail, qui sont évalués la semaine suivante. Ces deux évaluations, qui ne sont pas nécessairement formalisées, accompagnent l'élève à chaque instant et permette sa progression.

- **La prestation publique**

L'interprétation d'une pièce en public est souvent l'aboutissement du travail sur le morceau. La prestation fixée à une date précise est une occasion de bilan sur l'évolution du musicien. Elle apprend à l'élève à gérer sa préparation et à évaluer ses méthodes de travail.

- Scène ouverte : Chaque élève, dès sa première année, se produit en public lors d'une « scène ouverte ». Cette prestation individuelle est mentionnée dans son dossier par son professeur.
- Le répétition de classe est un moment privilégié réunissant tous les élèves d'un même instrument. Une fois par an, chacun se produit devant ses camarades, permettant ainsi d'entendre les musiciens de tout niveau.
- Les concerts en orchestre et en ensemble, devant un public étoffé dans une salle de concert, sont la réalisation d'un projet commun partagé avec les camarades du musicien. Cette réalisation collective implique l'assiduité dans la préparation, la conscience des différents rôles à tenir dans le groupe et permet d'évaluer de nombreuses aptitudes du musicien.

L'évaluation semestrielle

- Fin de 1^{er} semestre : Les professeurs de chaque discipline suivie par l'élève – instrument, formation musicale, orchestre et ensembles émettent un commentaire semestriel qui formalise la progression et de l'engagement du musicien.
- Fin d'année – Orientation : Les professeurs émettent un commentaire de fin d'année dans chaque discipline suivie et le conseil pédagogique donne une décision d'orientation le cas échéant.

- Les bulletins semestriels sont rendus consultables sur l'extranet de l'élève.

Les diplômes et examens de fin de Cycles

Le diplôme comporte différentes unités de valeurs (UV). Il n'est délivré qu'après l'obtention de toutes les unités de valeurs.

Les examens valident les UV et les compétences musicales attendues en fin de chaque cycle, conformément aux dispositions du Schéma National d'Orientation Pédagogique.

Les examens peuvent se tenir au sein du Conservatoire ou en partenariat avec d'autres établissements. Ils peuvent se dérouler durant le temps scolaire et impliquer des déplacements vers différents centres d'examens.

L'UV instrumentale : le récital

L'examen de fin de cycle est un moment important dans le parcours du musicien. Préparé tout au long de l'année, la prestation publique support à l'obtention de l'examen est un aboutissement pour l'élève, qui se dépasse et souvent se révèle en tant qu'artiste.

Le récital instrumental comporte 2 volets :

Le répertoire :

Il s'agit de l'interprétation d'œuvres musicales, qui permettent l'évaluation des compétences techniques et expressives de l'élève. Les attendus pédagogiques sont précisés dans le chapitre « Départements pédagogiques ».

Le répertoire interprété est choisi par l'élève et son professeur, puis validé par le directeur ou l'adjoint au directeur chargé des études et le professeur référent du département pédagogique.

La durée de préparation des pièces est libre, sous la responsabilité du professeur, et doit être cohérente au regard des difficultés du répertoire proposé et de la gestion du temps de l'élève.

Le projet personnel :

Le projet personnel valorise la créativité et la personnalité artistique de l'élève. Ce projet est un moment musical conçu et préparé par l'élève avec l'accompagnement de toutes les ressources de l'établissement (aide à la définition du projet, apprentissages d'outils nécessaires, conseils de mise en scène, soutiens pour les répétitions) et se réalise en complète autonomie lors de la prestation. L'élève ne peut pas se produire avec un musicien professionnel pour cette épreuve.

Le jury valide ou non l'obtention de l'U.V. Il attribue une mention et rédige un commentaire sur la prestation de l'élève. A l'issue du récital, un entretien avec le jury, l'élève et son professeur vient compléter ce dispositif et permet de transmettre des conseils pour la suite du parcours de l'élève.

L'examen de Formation Musicale

Les épreuves de l'examen de Formation Musicale ont pour objectif d'évaluer la formation de l'oreille du musicien, la maîtrise du codage (lire, écrire une partition, composer, interpréter), les notions de culture musicale, de vocabulaire et de connaissance des instruments.

L'expression artistique est également au centre des épreuves, permettant l'évaluation de placement vocal et rythmique ainsi que la capacité à interpréter facilement une courte pièce adaptée à leur instrument.

L'U.V. de pratique collective

Les pratiques collectives font l'objet d'un contrôle continu régulier pendant tout le cycle. L'année de passage de l'UV instrumentale, le Comité pédagogique délivre ou non l'UV de pratiques collectives au regard de l'évaluation continue et notamment de son autonomie au sein des ensembles et de son implication. Une année supplémentaire peut être demandée au musicien si son engagement s'était révélé insuffisant.

1^{er} cycle – Attestation d'Études Musicales AEM

Trois Unités de Valeurs sont nécessaires à l'obtention de l'Attestation de fin de Premier Cycle, qui peuvent être validées sur une ou plusieurs années :

U.V. Formation musicale - FM :

Les épreuves sont organisées au sein du Conservatoire. Elles sont conçues par l'équipe pédagogique en lien avec les objectifs d'acquisitions fixés. Une note moyenne de toutes les épreuves permet d'apprécier le niveau des acquisitions et permet la validation de l'UV.

U.V. Formation instrumentale - FI :

L'élève se produit en public à l'occasion d'un récital d'une durée totale de 10 à 15 minutes maximum. Les critères d'évaluations sont précisés au sein du département auquel l'instrumentiste se rattache (bois, cuivres, cordes, polyphonique, chant).

Les épreuves pour valider l'UV instrumentale sont :

- 2 pièces au choix, de styles contrastés - 6 à 8 minutes – pas de temps de préparation imposé : attendus techniques et expressifs
- 1 projet personnel – 3 à 5 minutes : proposition artistique personnelle menée avec le soutien de l'établissement
- Une présentation de son instrument par l'élève, validant ses connaissances sur le fonctionnement et l'entretien de son instrument

2nd cycle – Brevet d'Etudes Musicales BEM

Le Brevet d'Etudes Musicales est organisé par le département de la Haute-Savoie en concertation avec l'ensemble des établissements d'enseignements artistiques réunis autour du conservatoire d'Annecy.

Le B.E.M. est obtenu après validation de chacune des 4 Unités de Valeur (U.V.), domaines de compétences décrits ci-dessous : Evaluation Continue / Pratiques Collectives / Evaluation Terminale de formation Musicale / Evaluation Terminale Instrumentale.

Les UV sont évaluées par une note comprise entre 0 et 5. Une note inférieure ou égale à 2 est éliminatoire.

Ce diplôme est délivré conjointement par le directeur du Conservatoire d'Évian, le directeur du C.R.R. d'Annecy et du représentant de la Direction du Pôle Culture Patrimoine du Conseil Départemental. Un relevé de notes y est joint.

U.V. Evaluation continue :

Le Comité Pédagogique délivre une note globale sur 5 (sans décimale) qui prend en compte les notes et appréciations durant l'ensemble du 2^e cycle, consignées dans le livret de l'élève.

A partir de ces données le Comité Pédagogique détermine une note globale sur 5 (sans décimale) qui prend en compte les notes et appréciations durant l'ensemble du 2^e cycle, consignées dans le livret de l'élève.

U.V. Formation musicale :

Pour le détail des épreuves, on peut se reporter à la fiche «Evaluation terminale de Formation Musicale» qui est mis à jour chaque année par le département.

Les épreuves écrites et orales se déroulent dans plusieurs centres d'épreuves. Les notes de toutes les épreuves de Formation Musicales sont ramenées à une note globale sur 5

Formation instrumentale :

L'élève prépare un récital qu'il présente lui-même au jury. L'exécution par cœur n'est pas demandée et ne fait pas l'objet d'une bonification. Cette évaluation est composée d'un programme en 3 parties dont l'une au moins en musique d'ensemble avec au moins un partenaire musicien. Les spécifications par instrument sont présentées dans les départements pédagogiques. La durée totale d'exécution n'excède pas 15 minutes, durée maximum.

- Première partie, répertoire : un morceau choisi dans la liste répertoire de l'instrument,
- Deuxième partie, morceau libre : cette deuxième pièce devra être de période ou d'esthétique différente. Elle peut être choisie également dans la liste répertoire. Il peut aussi s'agir de l'épreuve d'Oral 4 de l'évaluation orale de FM (arrangement d'une pièce polyphonique) présentée à l'identique ou adaptée pour l'épreuve instrumentale.
- Troisième partie, projet personnel : il fait appel aux capacités d'invention et de création de l'élève. Il est conçu et réalisé en autonomie mais avec le suivi d'un professeur référent permettant de s'assurer qu'il est réalisable et que l'élève dispose des ressources nécessaires. Il est exécuté avec son instrument. Il est vivement recommandé que le projet ne soit pas individuel et associe d'autres instruments et / ou d'autres formes artistiques (danse, théâtre, arts visuels). 2 élèves peuvent présenter ensemble un seul projet personnel à condition que chacun puisse justifier de son implication dans sa conception.

L'évaluation terminale instrumentale est notée sur 5, note globale, les trois parties ne faisant pas l'objet de notes séparées.

Fin de 3^e cycle – Certificat d'Etudes Musicales

Après l'obtention du BEM, les élèves peuvent intégrer le 3^e cycle du cursus de formation. Ce cycle a pour objectif de développer un projet artistique personnel au travers d'ateliers et de modules afin d'accéder à une pratique musicale amateur de haut niveau, diversifiée et d'esthétiques différentes.

Le Certificat d'Etudes Musicales valide la fin du cursus de formation amateur en 3^e cycle amateur - non professionnalisant.

Ce diplôme s'obtient selon deux conditions :

- ♪ Produire un récital (demi partie de concert) d'une durée globale de 30 minutes environ, organisée sous forme de concert.
- ♪ Justifier l'année du récital d'une formation de 300h d'enseignements théoriques et pratiques, réalisées sur une durée de 2 à 4 ans

Le récital :

- 1 pièce concertante, importante dans le répertoire de l'instrument, de 10 à 15 minutes
- 1 pièce dans un autre style
- Possibilité d'une 3^e pièce seul courte
- 1 projet personnel

Le répertoire envisagé par l'élève et son professeur est validé en début d'année par le directeur.

La formation

La formation comprend le cours d'instrument, la performance sur scène, l'orchestre, les pratiques collectives non-dirigées et les modules de formation.

L'élève élabore son parcours avec son professeur d'instrument et le fait valider par la direction.

La formation instrumentale en 3^e cycle

Cours individuel d'instrument ou de chant hebdomadaire, d'une durée de 45 minutes durant le cursus et d'une heure l'année de présentation du récital.

La performance sur scène

La performance sur scène est une composante fondamentale de la pratique artistique. Les prestations suivantes incluent le travail avec piano, le temps de création, les répétitions générales et le temps de la prestation.

- Audition : forfait 5h par audition pour une pièce du répertoire – validation par le directeur ou son représentant
- Récital final : 10h
- Projet personnel présenté lors du récital final : 20h

L'orchestre

La participation à un orchestre du Conservatoire ou une association de pratique amateur conventionnée est comptabilisé à hauteur de 54h par an, pour 2 ans maximum

Les pratiques collectives non dirigées

Les pratiques collectives non dirigées sont au cœur de l'autonomie de l'élève et de la poursuite de sa pratique artistique après son parcours au Conservatoire.

L'élève doit participer à au moins 2 projets de musique de chambre, comptabiliser par un forfait de 18h par groupe.

La validation est réalisée lors des productions publiques et au regard du fonctionnement du groupe (cf. pratiques collectives, groupes de musique de chambre).

Les modules de formation

Les modules sont proposés autour de 3 thématiques :

- ♪ Autour du langage musical
- ♪ Techniques & Outils du musicien
- ♪ Culture et vie de l'artiste

Le nombre d'heure pris en compte et les modalités de validation sont précisées dans le chapitre « les modules de formation »

Récapitulatif de la formation en 3^e cycle menant au CEM

	Type de cours	Minimum obligatoire	Maximum pris en compte pour le CEM
Pratique collective dirigé	Orchestre permanent	54h	108h (2 ans)
Pratique collective non dirigée ou orchestres et ensembles ponctuels	Projet de musique de chambre Big band, ensemble, orch. Symphonique Projets divers	36h	Pas de plafond
Formation instrumentale	Cours individuels	63h (2 ans)	117h (4 ans)
Modules de formation	Autour du langage musical	10h	Pas de plafond
	Techniques et outils du musicien	10h	
	Culture et vie de l'artiste	10h	
Performance	Répétitions et prestations publiques	20h	Pas de plafond
	Projet personnel	20h	40h

Classes avec aménagement d'horaire au collège

Le Collège des Rives du Léman adapte le planning d'une classe de 6^e et 5^e afin de permettre aux élèves d'être libérés vers 14h30 le mardi, leur permettant de suivre une partie de leurs cours au Conservatoire.

Contenu pédagogique au Conservatoire :

Les élèves bénéficiant de cet aménagement d'horaire au collège auront accès le mardi à l'offre pédagogique suivante :

- Formation Musicale, selon le niveau de l'élève :
 - o Fin de 1^{er} Cycle de 15h45 à 17h
 - o Socle 2 de 14h45 à 15h45
- Groupe Projet Collège, le mardi de 17h à 17h30 – participation obligatoire
- Le cours d'instrument, en fonction de la présence du professeur et du nombre de places permises par le planning

Les élèves continuent de fréquenter l'orchestre de leur niveau :

- Orchestre à vents le jeudi de 18h15 à 19h30
- Orchestre à cordes le mardi de 18h30 à 20h
- Les élèves ne pratiquant pas un instrument de l'orchestre doivent participer obligatoirement à un ensemble ou un groupe.

Une double inscription :

Auprès du Conservatoire :

Les familles des élèves souhaitant s'inscrire ou se réinscrire dans le dispositif à Horaires Aménagés se signalent au secrétariat par courriel uniquement à conservatoire@ville-evian.fr avant le 24 mai. Cette inscription est soumise à l'avis du comité pédagogique de l'élève, au regard de sa motivation, de son comportement et de son autonomie. La réponse de l'acceptation de l'inscription par le Conservatoire sera communiquée début juin.

L'inscription dans ce dispositif n'est pas dérogoire aux règles de priorité d'inscription stipulées dans le règlement intérieur du Conservatoire.

Auprès du Collège

Les familles font également une inscription directement auprès du collège des Rives du Léman. L'affectation finale de l'élève dans une classe bénéficiant d'un aménagement d'horaires dépend uniquement du collège, qui communique auprès des familles selon ses propres procédures.

Les Parcours de formation

Complément à l'offre pédagogique principale du Conservatoire que sont les cursus, les Parcours sont une offre pédagogique adaptée aux besoins spécifiques des musiciens, tant pour les débutants que ceux ayant déjà un bagage. Afin d'accueillir chacun dans de bonnes conditions, le nombre de places est limité.

Les parcours ne sont pas diplômants.

Parcours "je découvre et m'initie"

page 19

- ♪ Eveil musical : Je découvre la Musique

Parcours Amateurs

page 19

- ♪ A - Orchestres & ensembles
- ♪ B 1 - Groupe non dirigé, musique de chambre
- ♪ B 2 - Groupe non dirigé, musiques actuelles
- ♪ C - Perfectionnement et remise à niveau

Parcours Chanteur

page 21

- ♪ Chanteur Choriste
- ♪ Chanteur Soliste

Les Parcours 2021/2022 du Conservatoire

Parcours : "je découvre et m'initie"

Eveil musical : Je découvre la Musique

Public : Enfant de 6 ans en classe de CP

Objectifs : Découverte des instruments et du langage musical.

Contenu : Pratique du chant et du rythme. Jeux musicaux développant la sensibilité et la motricité de l'enfant. Ateliers découverte. Ecoute.

Fonctionnement : Cours collectif de 45 minutes hebdomadaire.

Validation / Evaluation : pas d'évaluation.

Modalités d'inscriptions : Fiche d'inscription avec les justificatifs

Parcours Amateurs

A - Orchestres & ensembles

Public : tous musiciens amateurs déjà formés, ayant un niveau instrumental correspondant à l'ensemble musical

Objectifs : pratiquer la musique en grand ensemble et se produire en concert

Contenu : répétitions sous la direction d'un professeur, participation aux projets et concerts de la saison musicale. Accès possible aux modules de formation « culture »

Fonctionnement : Pour l'organisation et la durée des répétitions se reporter au document « les orchestres et les ensembles ».

Validation / Evaluation : Pas d'évaluation formalisée, discussion annuelle avec le chef de la formation.

Modalités d'inscriptions : Fiche d'inscription avec les justificatifs + RDV avec le chef de la formation.

N.B. : Les membres d'un orchestre ou ensemble s'engagent à se rendre disponible pour les projets et productions publiques.

B 1 - Groupe non dirigé, musique de chambre

Public : musiciens amateurs, d'un niveau de 2^e et 3^e cycle, ayant constitué un groupe ou cherchant à en intégrer un.

Objectifs : pratiquer la musique de chambre, au sein d'un groupe non dirigé, et préparer un programme qui sera donné en concert.

Contenu : mise en place d'un répertoire adapté à la formation et d'objectifs de production. Participation à un orchestre ou un ensemble conseillée. Inscription individuelle possible aux modules suivant le profil du musicien.

Fonctionnement : répétitions avec un professeur référent et en autonomie. Nombre, durée et fréquence des répétitions variable en fonction du projet du groupe. Production en concert dans le cadre de la saison musicale.

Validation / Evaluation : bilan au regard du fonctionnement du groupe et des prestations publiques.

Modalités d'inscriptions : Fiche d'inscription avec les justificatifs + RDV avec le directeur ou son représentant afin d'établir un contrat de groupe mentionnant le projet du groupe et l'engagement de chaque musicien.

B 2 - Groupe non dirigé, musiques actuelles

Public : musiciens amateurs et élèves en 2^e cycle, ayant constitué un groupe ou cherchant à en intégrer un.

Objectifs : jouer dans un groupe dans une esthétique de musiques actuelles, et préparer un set produit en concert.

Contenu : mise en place d'un répertoire adapté à la formation et d'objectifs de production. Accès aux modules de culture en fonction du profil des membres du groupe.

Fonctionnement : alternance de répétitions en atelier avec un professeur référent et en autonomie. Nombre, durée et fréquence des répétitions variable en fonction du projet du groupe. Production en concert dans le cadre de la saison musicale.

Validation / Evaluation : Evaluation par les productions publiques, l'investissement et l'assiduité, et bilan du fonctionnement du groupe.

Modalités d'inscriptions : Fiche d'inscription avec les justificatifs + RDV avec le directeur ou son représentant afin d'établir un contrat de groupe mentionnant le projet du groupe et l'engagement de chaque musicien.

C - Perfectionnement et remise à niveau

Public : musiciens amateurs de tous niveaux

Objectifs : proposer un accompagnement personnalisé aux musiciens amateurs

> **Pour le perfectionnement :** permettre aux musiciens ayant un projet artistique de le mener à terme (pièce du répertoire, réalisation d'un concert, d'une création, découverte d'un répertoire...)

> **Pour une remise à niveau :** Définir si besoin un objectif, identifier les difficultés techniques et préconisations de travail, développer une méthode de travail efficace et développer la confiance dans son jeu instrumental

Contenu : Tutorat instrumental avec un professeur référent, accès à l'accompagnement piano et participation à une pratique collective obligatoire. Inscription possible à certains modules en fonction du projet du musicien.

Fonctionnement : 8h d'enseignement individuel réparties sur l'année, organisées selon le projet de l'élève.

Validation / Evaluation : Défini en début d'année en fonction du projet du musicien

Modalités d'inscriptions : Fiche d'inscription avec les justificatifs + audition et entretien avec le professeur, le directeur ou son représentant et établissement d'un contrat de formation mentionnant le projet détaillé du musicien

Parcours Chanteur

Chanteur Choriste

Public : Adultes débutants ou confirmés, membres d'un chœur ou non, ne souhaitant pas se produire seul et ne suivant pas un cursus diplômant.

Objectifs : Comprendre son fonctionnement vocal pour gagner en souplesse et confort. Trouver et assumer sa ligne mélodique dans une polyphonie. Gagner en autonomie dans l'interprétation d'une partition. Découvrir différents styles.

Contenu : Travail de la voix en cours individuel et collectif. Mise en place d'un soutien théorique adapté au profil du chanteur. A terme : participation possible à un ensemble qui conventionne avec le conservatoire. Travail personnel à la maison et apprentissage des partitions. Participation aux récitals de classe, aux projets proposés et aux prestations « scène ouverte » pas comme « soliste ».

Fonctionnement : Cours de chant lyrique hebdomadaire de 30 minutes en individuel ou en binôme, en alternance. Accès au travail avec piano, accès aux modules de culture et cours de formation musicale (FM chanteurs ou autre).

Validation / Evaluation : Commentaires semestriels et compte rendu d'auditions. Dossier collaboratif-autoévaluation établi par le professeur et co-rempli avec l'élève. Parcours de 2 ans, renouvelable après évaluation du contrat initial et selon la pertinence du projet de l'élève.

Modalités d'inscriptions et d'admissions : Fiche d'inscription avec les justificatifs. Etablissement d'un contrat de formation mentionnant le projet détaillé du musicien. Parcours de 2 ans, qui peut se renouveler annuellement après évaluation et selon la progression de l'élève.

Chanteur Soliste

Public : Adultes et adolescent ne suivant pas un cursus diplômant

Objectifs : Affiner la perception des mécanismes de la phonation et l'utilisation de sa voix. Gagner en homogénéité et en étendue vocale. Se produire soliste en public, en assumant une démarche artistique

Contenu : Travail de l'interprétation et du placement de voix dans différents répertoires. Participation aux récitals de classe, aux projets proposés et prestation « scène ouverte ». Prévoir un travail personnel à la maison et l'apprentissage des partitions.

Fonctionnement : Cours individuel hebdomadaire de chant lyrique de 30 à 45 minutes. Travail régulier avec piano. Accès aux modules de culture et cours de formation musicale (Cursus ou FM chanteur suivant le profil). Participation possible à des pratiques collectives sous forme d'ateliers proposés par le Conservatoire.

Validation / Evaluation : Commentaires semestriels et compte rendu d'auditions. Dossier collaboratif-autoévaluation établi par le professeur et co-rempli en collaboration avec l'élève. Présentation d'un projet artistique à la fin de la 2eme année. Ce parcours de 2 ans, renouvelable après évaluation du contrat initial et selon la pertinence du projet de l'élève.

Modalités d'inscriptions et d'admissions : Fiche d'inscription avec les justificatifs, audition et entretien avec le professeur et le directeur ou son représentant. Etablissement d'un contrat de formation mentionnant le projet détaillé du musicien.

Les modules de formation

Le Conservatoire d'Evian et des établissements partenaires proposent une offre de formation sous forme de modules. Un module peut prendre diverses formes d'organisation afin d'être adapté tant au contenu pédagogique qu'aux disponibilités des élèves.

Les modules pris en compte dans le cadre de la formation menant au CEM sont spécifiés, ainsi que le nombre d'heure alloué.

Certains cours pourront avoir lieu sur d'autre site que le Conservatoire.

Le contenu pédagogique et les modules proposés en 2021/2022 sera disponible en septembre 2021.

Autour du langage musical

- ♪ Formation Musicale 3^e cycle
- ♪ Ateliers de création – improvisation
- ♪ FM appliquée aux Musiques Actuelles
- ♪ Arrangement - instrumentation
- ♪ Composition

Techniques et outils du musicien

- ♪ Voix
- ♪ Aide à projet artistique
- ♪ Initiation à la Direction d'Orchestre
- ♪ Edition musicale
- ♪ Sonorisation
- ♪ Atelier Outils numériques

Culture

- ♪ Les conférences
- ♪ Autour d'une œuvre
- ♪ Acoustique et organologie
- ♪ Le Grand oral des CEM
- ♪ Organiser un concert
- ♪ Vie d'un groupe

Les Orchestres & les ensembles

Les orchestres et les ensembles du conservatoire sont des formations d'apprentissage et de production pour les élèves. Quel que soit leur parcours au sein de l'établissement, ces diverses formations leurs sont une forte source de motivation, de progrès et d'exigence vis-à-vis de soi et des autres. Une véritable école de l'écoute et de l'autonomie qui les aide à se construire en tant que musicien. Tous ces groupes participent activement à la saison musicale du conservatoire et à la mise en œuvre de ses différents projets tout au long de l'année.

Les orchestres et ensembles « permanents »

Ensemble SUZUKI

Niveau : Débutant Instruments : Violon et alto - Durée : 45 min hebdomadaire

Professeur référent : Anne PAGES

Pratique collective basée sur le mimétisme et la mémoire. Travail du geste, de l'oreille et du rythme. Acquisitions complémentaires à la première année d'apprentissage du violon et de l'alto.

Chœur d'enfants

Niveau : pas de niveau minimum Public : enfants de 8 à 11 ans Durée : 1h hebdomadaire

Direction : Maryline FABBRIZIO

Apprentissage d'un répertoire vocal à une ou deux voix basé sur le « par-cœur », l'écoute et le mimétisme. Travail et placement de la voix, mémoire, prononciation. Attitude du chanteur. Découverte des « codes » de la pratique collective avec un chef de chœur. Accompagnement variés (guitare, piano, bande son, petits ensembles). Se produire et savoir se présenter en public.

Orchestre(s) PRELUDE

Niveau : 1^{ère} année de socle 1 – Effectif : tous instruments – Durée : 1h hebdomadaire

Professeurs : la Team Prélude, coordination Lucie DEPRAZ

Initiation à l'orchestre. Acquisitions attendues :

- ♪ *L'élève* : gérer son matériel, posture, savoir noter les consignes sur la partition, apprendre à écouter Travail sur les nuances, articulations... sortir de sa « zone de confort » individuelle
- ♪ *L'élève et les autres musiciens* : Tenir sa place dans le groupe, pendant et en dehors de la musique, savoir se repérer par rapport aux autres voix, savoir comment jouer un thème ou un accompagnement
- ♪ *L'élève et le chef* : Regarder le chef, comprendre et suivre les indications, être réactif face aux consignes, savoir se repérer rapidement dans la partition, savoir battre la mesure, donner le tempo, donner le départ et arrêter

Orchestre à cordes Da Capo

Effectif : cordes, piano et percussions

Niveau : 2^e année de socle 1, Fin de 1^{er} cycle et début de socle 2. Durée : 1h15 hebdomadaire

Direction : Alexis YASMADJIAN, travail en pupitres avec Anne PAGES

Première expérience dans un orchestre possédant une nomenclature spécifique : l'orchestre à cordes. Travail d'un répertoire adapté au niveau technique des élèves. Prise de conscience du rôle tenu (mélodie, accompagnement, basse). Poursuite du travail de précision rythmique. Développement du travail de justesse et d'équilibre entre les voix. Approfondissement de l'attitude du musicien à l'orchestre (écoute, réactivité, autonomie)

Orchestre à vents Premiers Pas

Effectif : Instruments à vents, piano et percussions

Niveau : à partir de la 2^e année de socle 1 Durée : 1h hebdomadaire

Direction : Fabrice REQUET

Première expérience dans un orchestre possédant une nomenclature spécifique : l'orchestre d'harmonie. Travail d'un répertoire adapté au niveau technique des élèves. Prise de conscience du rôle tenu (mélodie, accompagnement, basse). Poursuite du travail de précision rythmique. Développement du travail de justesse, de maîtrise du son et d'équilibre entre les voix. Approfondissement de l'attitude du musicien à l'orchestre (écoute, réactivité, autonomie).

Orchestre à vents

Effectif : instruments à vents et percussions (+piano ad lib)

Niveau : élève en fin de 1^{er} cycle et début de socle 2 Durée : 1h15 hebdomadaire

Direction : Damien DEPRAZ

Poursuite de l'apprentissage du jeu en orchestre avec des pièces de niveau un peu plus élevé (technique instrumentale, longueur et structure de la pièce, procédés d'écriture : contre-chant, imitation ...) Répertoire mêlant musique de film, de variété et découverte du répertoire d'harmonie et des couleurs spécifiques de cette formation.

Orchestre à cordes

Effectif : instrument à cordes, piano et percussions (ad lib.) – Durée : 1h30 hebdomadaire

Niveau des musiciens : à partir du milieu de 2^e cycle et 3^e cycle, et musiciens amateurs confirmés

Direction : Damien DEPRAZ

Poursuite de l'apprentissage du jeu en orchestre avec des pièces de niveau un peu plus élevé (technique instrumentale, longueur et structure de la pièce, procédés d'écriture : contre-chant, imitation ...) Répertoire pouvant proposer des arrangements de musique récente (film, variété...) mais principalement axé sur la découverte du répertoire symphonique si besoin avec des arrangements adaptés.

Les orchestres & ensembles ponctuels

Orchestre symphonique du conservatoire d'Evian

Effectif : orchestre à cordes + instrumentistes à vents et percussions en fin de 2^e cycle et 3^e cycle

Durée : 1h30 hebdomadaire

Direction : Damien DEPRAZ

L'Orchestre symphonique aborde les pièces du répertoire et accompagne régulièrement les solistes invités. Il se produit dans le cadre de la saison culturelle du Conservatoire.

L'orchestre fonctionne sous forme de session.

Big Band

Effectif : rythmique piano, basse, batterie. & sections cuivres et saxophones,

Niveau : musiciens en fin de 2^e cycle, 3^e cycle et amateurs confirmés

Fonctionnement : sous forme de session, au projet

Direction : François BEZIEAU

Pratique collective qui aborde l'esthétique « jazz ». Travail du phrasé, de l'improvisation sur grille. Découverte du répertoire spécifique du Big Band et son fonctionnement « semi-dirigé ».

Ensemble de clarinettes

Effectif : clarinettes de la CCPEVA d'un niveau de fin de 2^e cycle, 3^e cycle et amateurs confirmés

Répétitions le samedi, planning défini en début d'année.

Direction : Viviane GIANINI

Proposer une pratique collective à mi-chemin entre l'orchestre et la musique de chambre. Découverte de tous les instruments qui constituent la famille des clarinettes (petite clarinette, clarinette alto, clarinette basse). Exploiter le niveau technique des grands élèves à travers un répertoire exigeant.

Ensembles de flûtes traversières – 1^{er} et 2^e-3^e cycle

Effectif : flûtistes de tous niveaux regroupés en divers ensembles.

Répétitions sous forme de sessions

Direction : Ludivine ISAFFO

Pratique collective à mi-chemin entre l'orchestre et la musique de chambre. Découverte de tous les instruments qui constituent la famille des flûtes traversières (piccolo, flute alto, flute basse)

Ensemble de saxophones

Niveau des musiciens : Elève en 2^e cycle, 3^e cycle et musiciens amateurs confirmés

Effectif : 8 à 12 musiciens

Répétitions par session

Moment de partage permettant de côtoyer toute la famille des saxophones (soprano, alto, ténor et baryton) en abordant le répertoire original et les transcriptions pour cette formation.

Direction : Fabrice REQUET & Dimitri KUZNETSOV

Ensembles de percussions 1^{er}, 2^e et 3^e cycle

Effectifs : percussionnistes de tous niveaux, regroupés en divers ensembles.

Répétitions le samedi

Les ensembles de percussions regroupent les claviers (xylophone, marimba, vibraphone, glockenspiel...) ou sont multi instrumentaux (peaux, accessoires de percussions). Les musiciens abordent différents répertoires et mettent en avant les capacités expressives des percussions.

Direction : Aurèle GERIN

L'Atelier des Musiques Actuelles

Effectifs : musiciens amateurs et élèves de 2^e cycle en plus, chanteurs et instrumentistes.

Les groupes sont constitués en fonction des instruments représentés et du projet artistique des musiciens. Le nombre de groupes accompagnés est limité.

Planning de répétitions convenues avec le groupe, qui travaille également en autonomie.

Professeur référent : Jérémie COURTOIS

L'Atelier Lyrique

Effectifs : élèves de la classe de chant, sur sélection

Fonctionnement : au projet, répétitions hebdomadaires sur une période définie dans l'année et productions publiques

Cet atelier permet d'aborder l'expression scénique dans sa globalité, par la réalisation d'un spectacle lyrique créé en fonction de la tessiture des participants et d'un répertoire adapté.

Direction : Stéphanie DE LUCIO

Musique de chambre

En fonction des affinités, du projet artistique et des disponibilités des musiciens, des groupes de musique de chambre sont proposés, à l'initiative des élèves ou de l'établissement. Un professeur référent suit le groupe, qui travaille également en autonomie. Le planning de répétitions et de productions publiques est défini avec le professeur et la direction, au regard du projet du groupe.

Les musiciens amateurs souhaitant participer à un groupe de musique de chambre s'inscrivent en parcours Amateur B. Les élèves en cursus bénéficient de cette offre sans modalités supplémentaires.

L'accompagnement piano

Le Conservatoire bénéficie d'un pianiste accompagnateur, permettant le travail et la production des élèves en concert.

1 - Les permanences :

Pour tous les élèves, en salle 9

Règlement

- Plages de 5 minutes, combinables jusqu'à 20 minutes maximum.
- L'élève doit être prêt avec son instrument monté, sa partition et la partition de piano, quelques minutes avant son horaire de passage.
- L'élève peut se préparer discrètement dans la salle pendant qu'un élève travail. Pas plus d'un élève se préparant à la fois, les suivants attendent à l'extérieur de la salle.
- Tout élève en retard verra sa répétition réduite.
- Le planning est toujours affiché à l'extérieur (si besoin, copie pour l'accompagnatrice)

La répétition avec piano est préparée en amont avec le professeur : l'élève sait ce qu'il a à travailler (filage ou passage particulier). Ce peut être également un travail de fond sur de la technique sonate (justesse, équilibre, mise en place...)

Inscriptions :

- Sur tableau d'affichage à proximité de la salle
- Affichage : semaine en cours + 2 semaines à venir

Pré-inscription : par les professeurs uniquement, au secrétariat. Le professeur s'assure de la possibilité pour l'élève d'être présent, en accord avec sa famille. Ces pré-inscriptions ne doivent pas dépasser 50% des plages horaires hebdomadaires.

2 – les RDV dédiés:

- Pour les élèves en phase de préparation d'examens
- Pour la préparation des récitals de classe
- Pour les élèves ayant un répertoire particulièrement long, après accord du directeur

Planning de répétition défini par le professeur d'instrument et Barbara. Dépôt obligatoire d'une fiche de réservation auprès du secrétariat pour validation et réservation des salles

Salles possibles : salle 9, Auditorium, Palais Lumière

Partitions : le suivi des partitions de piano est parfois problématique et à l'origine de perte de temps. Il appartient à chaque professeur de se mettre d'accord avec la pianiste accompagnatrice, et d'en informer ses élèves.

L'achat de la partition par l'élève doit être encouragé dès qu'il s'agira d'une pièce jouée en audition ou examen. Les photocopies des partitions piano sont à proscrire.

Conservatoire de musique à rayonnement Communal de la Ville d'Evian

1 nouvelle route du Stade, 74500 Evian

www.ville-evian.fr/education/conservatoire

courriel : conservatoire@ville-evian.fr

Tel. 04 50 83 14 10